



23 novembre 2016

## FO OBTIENT DES MESURES POUR LES OUVRIERS !

Lors des négociations protocolaires 2016-2019, certaines demandes portées par Force Ouvrière ont été refusées par le cabinet du premier ministre.

Nous avons obtenu en réunion bilatérale protocolaire, auprès du Directeur Général, que ces mesures soient étudiées hors-protocole dans le cadre de la gestion courante des Ouvriers.

Suite à cet engagement, nous avons demandé que soient mis à l'ordre du jour de l'INCO ces 2 points :

- **des avancements supplémentaires**, en modifiant la mesure compensatoire. Notre demande initiale était d'augmenter les taux pro-pro de 5 en 6, de 6 en 7 de 25 à 30%, et de 7 en HCA : de 12 à 15 %. Nous avons obtenu une garantie d'obtenir un nombre équivalent d'avancements en modifiant la mesure compensatoire.

Lors de l'INCO du 22 novembre, l'évolution de la mesure compensatoire a été validée : l'application de cette mesure sur 2016 aurait donné **8 postes supplémentaires** : 1 groupe 6, 1 groupe 7, 6 groupes HCA. Cette nouvelle mesure s'appliquera pour le calcul des avancements à partir de 2017.

- **la création d'un HCC** dans la famille Spécialiste Laboratoire, avec la mise en place d'un groupe de travail pour rédiger la fiche HCC.

### Indemnitaires

Les textes modifiant les montants de la Prime de Technicité Ouvrier, de la Prime Spécifique d'Habilitation, et la Prime de Qualification pour les OPA ont été présentés à l'INCO. Pour les ouvriers: 60% seront versés en 2017, 20% en 2018 et 20% en 2019, pour un total de +100€ mensuel au terme du protocole. Pour les OPA: un seul versement en 2017, de +35€ mensuel.

FO a insisté pour que la date d'application soit la plus rapide possible en 2017. L'administration ne tient pas à afficher de date pour 2017 dans le texte. Elle craint que de mettre une date qui n'est pas prévue dans le protocole entraîne un blocage de la part de la Fonction Publique, ce qui retardera la parution des textes. Pour 2017, l'application se fera à la date de publication des textes au journal Officiel. Pour 2018 et 2019, l'application se fera au 1<sup>er</sup> janvier.

Nous avons également demandé que des mesures identiques soient appliquées à Météo-France. Les représentants de METEO à l'INCO ont donné leurs accords.

**FO a choisi de négocier et de ne pas fermer la porte à l'administration.  
Ce choix permet d'avoir un protocole  
pour les Ouvriers d'un niveau équivalent au précédent.**

**Nous continuons notre action pour l'obtention d'embauches dès 2017.**

